

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HEAT SINK COMPOUND
Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GYfj JW7\ Ja JY
 í Á|æ^Á^ÁÖ* |ä^ÁÜcV@æ |óá^Áã }^Á
 í í í €Á á) ^ÁáKá|...Á
 Øá &Á

 V. |BÉFÁ I ÁHÁ JÁGGÁ
 ÖBÉFÁ I ÁHÁ I Á J
 Á
 ÖÉ áÁÖ^O^ÁçáB@ áÉÁ

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France:
 Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 N° ORFILA: 01 45 42 59 59
 Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Santé:	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Autres dangers :	Aucun(e)
Autres dangers :	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : HEAT SINK COMPOUND **Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.: BDS001215_2_20170629 (FR) **Remplace :** BDS001215_20140217

Mélange de polydiméthylsiloxane et charges inertes

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de zinc	01-2119463881-32	1314-13-2	215-222-5	>50	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	B
polydiméthylsiloxane	-	63148-62-9	-	>50		-	

Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Légèrement irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeForme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2**5.3. Conseils aux pompiers**Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Utiliser seulement dans des zones ventilées
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition
Procédures d'ordre technique

: Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).

La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Gants recommandés: Nitrile

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect : état physique : Pâteux.

couleur : Blanc.

odeur : Odeur caractéristique.

pH : Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition : Non connu.


Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

Point d'éclair :	> 340 °C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	< 0.01 kPa (@ 20°C).
Densité relative :	2.3 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	Non connu.
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	0 g/l
---	-------

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	LC50 inhal.rat	> 5.7 mg/l

SECTION 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	IC50 algues	0.136 mg/l
		LC50 poisson	0.169 mg/l
		EC50 daphnie	1.7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 3082



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contains zinc oxyde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 9
ADR/RID - Code de classification: M6

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui
IMDG - Polluant marine: Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E)
IMDG - Ems: F-A, S-F
IATA/ICAO - PAX: 964
IATA/ICAO - CAO: 964

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	HEAT SINK COMPOUND	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001215_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001215_20140217

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

- : -

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

